



## COMMUNE de MORTEMART

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 09 février 2024 à 20h00

Convocation du 02 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 février, le Conseil Municipal de la commune de MORTEMART dûment convoqué le 02 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Catherine BARRET-BONNIN, Maire.

Présents : Mme Marie-Catherine BARRET-BONNIN, M. Didier CAILLAUD, Mme Eva SALA, Mme Odette ROBUCHON, Mme Mireille GRANDIN, M. Sylvain GRANDIN.

Absents excusés : Mme Nathalie TROUILLET donnant procuration à Mme Eva SALA, M. Dominique DÉSSERT, Mme Jane-Lola SEBAN.

Nombre de conseillers :

En exercice : 09

Présents : 06

Votants : 07

A été élue secrétaire de séance : Eva SALA

L'ordre du jour est consacré au point suivant :

#### CHOIX DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE-DE-POITIERS

Madame la Maire rappelle que, dans le cadre du projet de restauration du clocher de l'église, la DRAC apporte à la commune son assistance à la maîtrise d'ouvrage à titre gracieux. La DRAC a ainsi établi le cahier des charges nécessaire au recrutement d'un architecte auquel sera attribué le marché de maîtrise d'œuvre. Lancée le 2 octobre 2023, la consultation s'est achevée le 15 décembre 2023.

L'assemblée est informée que l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est arrêtée à la somme de 350 000 € HT.

L'objet du présent Conseil Municipal est d'examiner le rapport de présentation de la DRAC qui a analysé les quatre candidatures reçues afin de faire un choix et de donner à la Maire l'autorisation de signer ce marché.

Les quatre offres sont considérées selon le processus de confidentialité du code de la commande publique, à savoir qu'elles sont identifiées ABCD selon leur ordre d'arrivée. Madame la Maire commente le déroulé de l'analyse effectuée par la DRAC.

Il en résulte que, du point de vue financier, trois des offres (B-C-A) sont équivalentes, tandis que la quatrième offre (D) est beaucoup plus élevée. Sur la base de la valeur technique des propositions, deux seulement répondent aux objectifs avec des mémoires très qualitatifs (A-B) et sont ex aequo.

Eu égard à l'examen détaillé des offres A et B et après en avoir délibéré, la candidature retenue par le Conseil Municipal à l'unanimité des 7 votants est la plus intéressante pour la commune (A) pour un montant de 47 611 € HT (57 133,20 € TTC). Autorisation est donnée à Mme la Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre et les éventuels marchés d'études complémentaires.

#### DIVERS

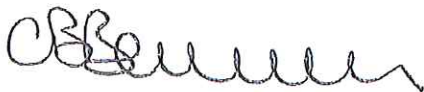
La parole est donnée au public présent.

Mme Nicole Gontier signale au Conseil Municipal que des fissures traversantes sont apparues sur les murs de sa maison et demande si la commune pourrait prétendre à une reconnaissance de catastrophe naturelle. Elle fait référence à un article du Populaire du Centre qui évoque cette problématique vécue par la commune de Javerdat. En effet, après la sécheresse de 2022 et à la suite d'épisodes caniculaires, des fissures sont apparues dans des maisons de Haute-Vienne. Au titre de l'année 2022, 22 communes ont demandé la reconnaissance de

catastrophe naturelle pour cette sécheresse et 17 l'ont obtenue. Pour trois communes, Aureil, Javerdat et Rilhac-Rancon, les demandes sont en cours d'instruction. Madame la Maire répond que la municipalité va prendre attache avec la Préfecture sur ce sujet et tiendra les administrés informés du suivi qui sera apporté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Maire,



Marie-Catherine BARRET-BONNIN

La Secrétaire de séance,



Éva SALA